



1. Maison de commune – Inauguration officielle

L'inauguration officielle de la Maison de commune a eu lieu le samedi 25 mai 2013.

Vous avez été nombreux à venir constater le résultat d'une année de travaux et nous vous remercions de votre visite.

Nous profitons également d'adresser nos vifs remerciements à toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de cette journée, notamment les Amis du Four banal, Peter Messerli et son groupe de Cors des Alpes, les scouts de Scanavin, la commune de Jongny pour la mise à disposition des tentes, le bureau d'architecture AAS, les différentes entreprises ainsi que le personnel communal.



2. Tables d'hôtes

Vous avez atteint l'âge de l'AVS et souhaitez manger en bonne compagnie à midi ? Pro Senectute Vaud a le plaisir de vous rappeler l'ouverture de la table d'hôtes, nommée

« Au Goût du jour ».

Mme Christine Cuénod-Cochard vous accueille à son domicile pour partager un savoureux moment et faire de nouvelles connaissances.

Lieu : Chemin de Beauregard 20, 1808 Les Monts-de-Corsier

Horaire : à midi, les jeudis : **15 août, 19 septembre, 17 octobre et 21 novembre 2013.**

Participation : CHF 15.00, tout compris.

Inscriptions : au 021.921.08.11 ou au 079.380.38.64. Merci de vous inscrire 48 heures à l'avance ; le transport peut être organisé sur demande.

3. 22^{ème} édition de Corsier en Fête – Marché villageois

Le traditionnel marché villageois aura lieu le

**samedi matin 31 août 2013
de 07h00 à 13h00.**

Diverses animations sont prévues sur la Place du Temple et dans la rue Centrale si le temps le permet. Pour les 10 ans du SDIS Pèlerin, des démonstrations auront lieu dès 9h30 sur la Place du Temple.

Pour la réservation des tables et les inscriptions, vous pouvez prendre contact, avant le 28 août 2013 avec :

Mme Laila Volet
Route des Deux-Villages 18
1806 St-Légier
Tél. 076.446.89.97
marche@corsierenfete.ch

Pour tous renseignements sur la 22^{ème} édition de Corsier en Fête, du

vendredi 30 et samedi 31 août 2013

vous pouvez consulter le site : www.corsierenfete.ch.

4. Course Charlie Chaplin

La Course Chaplin se réjouit de vous accueillir pour sa 31^{ème} édition qui aura lieu le

samedi 31 août 2013.

Pour la 7^{ème} année consécutive, la finance d'inscription sera offerte à tous les coureurs qui s'inscrivent par internet avant le 25 août 2013.

Inscriptions et informations sur le site : www.coursechaplin.ch

5. Place de parc

Nous vous informons qu'une **place de parc extérieure couverte** s'est libérée à la route de Corseaux 5, vers la caserne des pompiers.

La location mensuelle s'élève à CHF 125.00. Pour signaler votre intérêt, prière de prendre contact avec le greffe municipal au 021.925.92.90.

6. Abonnement CFF - Flexicard

Pour répondre aux nouveaux tarifs des CFF, les Municipalités de Corsier et Corseaux ont décidé d'augmenter de CHF 5.00 le prix de la carte journalière (Flexicard) disponible pour les habitants et de la porter ainsi à **CHF 40.00 dès le 1^{er} juillet 2013.**

7. Service d'accueil extrascolaire Ondine

Le service d'accueil extrascolaire Ondine recherche **une monitrice trois fois par semaine à midi et une monitrice remplaçante.** En cas d'intérêt, merci d'envoyer une lettre de motivation ainsi qu'un CV à l'adresse suivante : Administration communale - Rte de Châtel-St-Denis 38 -1805 Jongny.

8. Nonagénaires

Une délégation municipale s'est rendue au domicile de Monsieur

Gaston Wullemin

qui fêtait ses 90 ans le 13 juin 2013.

Toutes nos félicitations !



9. Tournage du film « la rançon de la gloire » - Remerciements

Le tournage du film « La rançon de la gloire » s'est terminé au mois de mai dernier et les sociétés Why Not Productions, Rita Productions, le réalisateur Xavier Beauvois, le directeur de production Gérard Cavat, le régisseur Gaspard Hirschi ainsi que toute l'équipe du film, souhaitent adresser leurs vifs remerciements aux habitants de Corsier pour avoir si grandement facilité leurs passages répétés et fait preuve de patience et de bonne humeur, ce qui a grandement contribué à la réussite de l'aventure.

10. Gestion des déchets



LA TAXE À CORSIER, C'EST POUR L'ANNÉE PROCHAINE !
NOTRE COMMUNE INTRODUIT LA TAXE AU SAC DÈS LE 1^{ER} JANVIER 2014



La loi fédérale précise que les coûts d'élimination des déchets urbains soient mis à charge de ceux qui sont à l'origine des déchets. Ce financement combine une taxe forfaitaire et une taxe proportionnelle à la quantité des déchets. L'Arrêt du 4 juillet 2011 du Tribunal fédéral a expliqué que la taxe doit avoir un effet incitatif et a, dès lors, exclu le seul recours au prélèvement d'une taxe forfaitaire, mentionnant encore que des mesures d'accompagnement sont également prévues en faveur des familles.

La Municipalité de Corsier a fait le choix de la taxe au sac et proposera dans le courant de l'année 2013, au Conseil Communal, d'adhérer au concept harmonisé, développé et mis en œuvre par d'autres entités vaudoises, basé sur le principe

1 sac – 1 couleur – 1 prix – 1 région

D'autres informations, communales et régionales, vous seront transmises durant cette année de transition.

Nous profitons également de vous rappeler l'importance considérable que peut avoir notre comportement en matière de tri des déchets sur notre environnement, sur notre bien-être et nos finances.

Dès le 1^{er} janvier 2014, une déchetterie provisoire sera installée sur le terrain de Praz-Libon.

A partir de cette date, il n'y aura plus de ramassage d'objets encombrants de porte à porte.

Nous vous encourageons donc à faire un tri dès maintenant dans vos caves et greniers afin de profiter encore quelque temps du service gratuit de ramassage qui a lieu le 2^{ème} mercredi de chaque mois.

Par le biais des installations SATOM SA, la valorisation des déchets contenus dans les ordures ménagères s'effectue à Monthey. Les déchets organiques provenant de la biomasse (épluchures, fruits, tontes de gazon, feuilles, mauvaises herbes, branches, etc...) sont quant à eux traités sur le site de Villeneuve.

La qualité du tri pour ces produits est prépondérante. Si celle-ci n'est pas atteinte, il est nécessaire d'effectuer un tri manuel supplémentaire qui induit également de nombreux frais inutiles pour la collectivité.

Nous vous remercions de bien vouloir porter une attention particulière à ce tri.